



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession de terrain à SAVERNE sur le site de l'ancienne piscine

#### Rapport n° CP/2015/89

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle de terrain située sur le site de l'ancienne piscine à SAVERNE dans le cadre d'un projet communal de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le site de l'ancienne piscine de SAVERNE fait l'objet d'un projet communal de création d'un espace intergénérationnel regroupant à la fois une maison intercommunale de l'enfance, une résidence juniors, une résidence seniors et également un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) porté par un opérateur privé.

Dans l'optique de l'aménagement de cet EHPAD, le Département du Bas-Rhin a pu trouver un accord avec le Groupe KORIAN-MEDICA pour la vente d'une parcelle de terrain de 44,23 ares cadastré en section 28 n° 215.

Les négociations entreprises avec le futur acquéreur ont permis d'aboutir à un accord sur la base d'un prix de 11 400 € l'are, conforme à la valeur vénale du bien fixée par France Domaine, consulté à cet effet.

Dans ces conditions, la cession de la parcelle interviendrait donc aux conditions financières suivantes :

11.400 € x 44,23 ares = 504 222 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve, dans le cadre du projet de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la cession de la parcelle située à SAVERNE, cadastrée en section 28 n° 215 pour une surface de 44,23 ares, au prix global de 504 222 €, soit 11 400 € l'are,*

*- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.*

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL